

Gérard NEYRAND

FAMILLE ET PARENTALITÉ, LA NOUVELLE DONNE. RENOUVELLEMENT DES POSTURES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES¹.

Soumise à une évolution d'une ampleur et d'une rapidité sans précédent, la famille aujourd'hui est multiple et complexe. Cette évolution octroie aux parents des places renouvelées et diversifiées selon les situations familiales et aussi de nouvelles façons de se positionner par rapport aux enfants et aux autres instances d'éducation. Une approche sociologique de cette mutation permet d'y trouver quelques repères et contribuer à la réflexion sur les nouvelles façons pour les professionnels de se positionner à l'égard des parents.

Première partie : Les mutations de la famille et leurs conséquences sur la parentalité

On a pris l'habitude d'insister sur le fait que nous avons connu ces dernières décennies une mutation en matière familiale tellement importante qu'on ne peut plus parler de la famille mais qu'il convient d'évoquer les familles au pluriel, tellement les structures familiales se sont aujourd'hui différenciées. Structures classiques, nucléaires et biparentales, mais aussi structures monoparentales, recomposées, homoparentales, pratiquant l'accueil familial... sans même parler des effets des recompositions culturelles (Hammouche, 2007), à l'heure où les unions franco-étrangères représentent 27% des mariages...

Sans revenir sur les raisons historiques de cette mutation, on peut relever que le principal effet de ce processus est double : désinstitutionnalisation et fragilisation de la conjugalité, d'une part, promotion et renforcement de la parentalité, d'autre part. Vous connaissez les expressions de ce double processus mais je vais les préciser pour montrer en quoi il y a interdépendance entre les deux, puis pour rappeler à quel point cela n'a pas été sans influencer sur les formes de l'attachement et de la séparation enfant/parent, et en quoi cela a favorisé le développement de l'accompagnement à la parentalité.

Importance et profondeur de la mutation familiale

Que signifie désinstitutionnalisation du couple?

Que le couple était jusqu'à peu institué par le mariage, et que cette institution fondait une famille en même temps qu'elle permettait aux deux conjoints l'accès à une sexualité légitime et l'intégration dans la vie sociale. Aujourd'hui, le taux de divorce approche les 50% et la vie en union libre est devenue le mode de constitution des couples, sans que cela aboutisse toujours à un mariage, loin s'en faut.

Le mariage a donc perdu une grande partie de sa fonction instituante. Il est concurrencé par l'union libre le concubinage et le Pacs comme forme de vie en couple, et à l'heure où 60% des enfants naissent hors mariage ce n'est plus lui qui institue la famille de façon dominante, mais plutôt la venue de l'enfant elle-même.

A cette désinstitutionnalisation correspond une fragilisation du couple, y compris en présence d'enfants, à laquelle tentent de répondre tant bien que mal le développement du conseil

¹ Une première version de cette intervention a été réalisée au Congrès ANDEV « Parents, ville, école : construire une alliance éducative. Utopie ou réalité ? », 7-8-9 décembre 2016, Brest, et à la Journée Caf Seine maritime, Fauville en Caux, 5/10/2016. & à Gap "Porter un nouveau regard sur les parents" 14/11/2016, CMCL à Gap.

conjugal, des thérapies familiales, et lorsque la rupture est établie, de la résidence alternée, de la médiation familiale, des espaces rencontre, mais aussi des recompositions familiales. Pour plus de développements je vous renvoie à mon dernier ouvrage : *L'amour individualiste* (érès, 2018)...

Notre système social et ses représentants politiques et juridiques, en prenant conscience des risques très forts de désaffiliation parentale, et surtout paternelle, avec la montée des séparations conjugales, ont réagi en plusieurs temps : tout d'abord, en essayant de préserver les liens parentaux lors des séparations ; ensuite, en mettant en oeuvre un renforcement des dispositifs de soutien et d'accompagnement des parents ayant entre autres pour objectifs de pérenniser les liens et éviter l'éclatement des familles.

La réponse juridique et politique aux risques familiaux

Si la loi de 1975 avait répondu aux attentes des justiciables en facilitant le divorce, en adjoignant au divorce pour faute la possibilité d'un divorce par consentement mutuel et d'autres formes de divorce facilité, elle remplaçait aussi comme principe de gestion de l'après-divorce la faute d'un conjoint par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Mais il fallut attendre les lois de 1987 (divorcés) et 1993 (ex-concubins) pour que le droit considère le maintien du lien de l'enfant à ses deux parents comme partie prenante de l'intérêt supérieur de l'enfant, ce fut la promotion du principe de coparentalité après la séparation. Principe réaffirmé en 2002, en même temps qu'était reconnue la légitimité de la résidence alternée comme pratique allant dans ce sens. Le taux de **désaffiliation paternelle** (absence de rencontre du père et son enfant ou faible fréquence de celle-ci) passa ainsi de près de 60% en 1986 à 50% en 1994 et 40% en 2006, d'après les enquêtes réalisées par l'Ined. Notons qu'en 2006, l'Ined identifiait un taux de 10% aussi pour les mères. Depuis, le taux a encore diminué, attestant d'une reconfiguration des rôles, certes lente mais réelle...

Mais une telle évolution ne saurait suffire à répondre au problème de la fragilisation parentale. Les représentants de la société civile commencèrent à s'en saisir. Ce fut le développement d'initiatives associatives visant à soutenir les parents fragilisés, telles que les crèches parentales dans les années 70, fédérés dès 1980 par l'ACEPP (Association des collectifs enfants-parents-professionnels), ou les Lieux d'accueil enfants-parents, avec l'ouverture de la Maison verte de Dolto et son équipe en 1979, ou bien les structures de médiation familiale et les Points rencontre dans les années 1980, ou encore les groupes de parole de parents.

L'Etat et les institutions vont alors procéder à l'institutionnalisation de ces pratiques en dispositif national en deux temps. Dans les années 1990 est reconnue la pertinence de ces initiatives et la nécessité de leur soutien (1995 - création d'une ligne budgétaire Cnaf pour les Laep, par exemple, reconnaissance de la médiation familiale et des espaces rencontre par le ministère de la Justice), puis dans les années 2000 mise en réseau et coordination des actions (création des REAAP en 1999, des CLAS en 2000).

La formalisation n'ira par la suite qu'en s'accroissant : 2010, création du Comité national de soutien à la parentalité, 2013, désignation des Caf comme leaders locaux du dispositif (Convention d'objectif et de gestion 2013-2017 des Caf ; réaffirmation de cette mission dans la COG 2018-2022, en l'articulant à la politique petite enfance). Notons qu'après le changement de gouvernement de 2012, les comités national et départementaux de soutien à la parentalité ont vu leur activité se restreindre, voire disparaître. Ce qui montre que, si le politique entérine le développement du soutien à la parentalité, chaque gouvernement a à cœur de symboliquement marquer sa présence sur le sujet. Après la création des Reaap par le gouvernement socialiste, et les polémiques qui ont marqué les années 2000 quant à la prévention précoce (2005 - Pas de 0 de conduite), en 2010 le CNSP est mis en place par le gouvernement de droite, puis en 2012, une réorientation s'effectue...

Je développerai plus en détail cette évolution, mais avant d'aller plus loin sur la période contemporaine, il est nécessaire de revenir sur l'importance de la transformation des moeurs qu'ont accompagnée ces évolutions législatives et institutionnelles, notamment en ce qui concerne la question des liens enfant-parent. Question qui concernent tous les enfants et leurs parents, mais

qui se révèlent particulièrement pertinentes lorsque, par exemple, il s'agit de favoriser la transition pour le retour à l'emploi ou la formation professionnelles de parents (des mères avant tout) jusqu'alors centrées sur l'élevage de leurs enfants, ou bien en cas de placement de l'enfant...

Attachements et séparations, une nouvelle donne ?

L'une des difficultés auxquelles se sont heurtés les analystes de cette mutation réside paradoxalement dans l'immense succès qu'a connu la théorie de l'attachement quand elle a été formulée par Bowlby en 1958 et confortée par Ainsworth en 1967. Ce succès ayant tendance à figer l'analyse dans les formulations de cette époque, alors même que ces formulations ont évolué par la suite, y compris chez leurs primo-concepteurs.

Initialement, lorsque Bowlby parle d'attachement il se réfère au lien mère-enfant, de la même façon que Winnicott parle de "préoccupation maternelle primaire". Mais mon travail sur l'évolution des savoirs et les places parentales, présenté dans *L'enfant, la mère et la question du père* (Puf, 2000), montre à quel point ces représentations ont pu changer en même temps que se modifiaient profondément les comportements parentaux et les pratiques d'accueil.

De fait, chez Bowlby, comme chez ses successeurs, va être progressivement affirmé ce dont il avait l'intuition dès le départ, que la mère n'était pas la seule figure d'attachement possible, que le père ou la nounou, pouvaient la concurrencer, même si les mœurs de l'époque laissaient peu d'espace pour de telles opportunités... La théorie évoluera alors vers l'idée de complémentarité entre une "figure principale" (généralement la mère mais pas obligatoirement) et une ou des figure(s) secondaire(s), le père, ou la gardienne, par exemple.

Il faut alors attendre un peu, avant que des auteurs comme Fivaz-Depeursinge, Frascarolo ou Favez² se posent la question de savoir s'il n'y aurait pas des attachements de niveaux équivalents, susceptibles d'être diversement articulés. Certains de ces auteurs comme Jean Le Camus ou Chantal Zouche-Gaudron, vont s'interroger plus particulièrement sur la place du père, et d'autres comme Geneviève Balleyguier sur celle de la nounou³. On arrive alors à cette idée que l'attachement n'est pas forcément monotropique, et qu'une pluralité d'attachements est plutôt bénéfique au bébé.

Ce qui a pour conséquence qu'aujourd'hui que, dès qu'un acteur de prise en charge apparaît dans l'environnement, il convient de poser la problématique de l'attachement, et de la dynamique des rapports entre les figures d'attachement pour l'enfant. La professionnelle n'est pas une intruse mais une partenaire...

En parallèle, se sont modifiées les conceptions des places, des rôles et des fonctions des membres de l'entourage de l'enfant, alors que souvent les deux parents travaillent et que l'enfant passe de plus en plus de temps gardé par d'autres que ses parents, que ce soit des représentants de sa famille ou des professionnelles. A la théorie classique selon laquelle le père constitue l'opérateur de la défusion entre la mère et l'enfant viennent s'adjoindre d'autres formulations qui reconnaissent que parfois la situation est inverse, ou que chacun des parents peut endosser les deux positions selon les circonstances de la vie familiale et professionnelle. La question de la séparation se pose alors différemment. cf. notre ouvrage écrit avec Marie-Dominique Wilpert et Michel Tort, *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent* (érès, 2013).

Sans vouloir excessivement développer, je rappellerai la conclusion à laquelle j'étais arrivé à l'occasion de ma grande recherche socio-historique sur l'évolution des savoirs sur la petite enfance et la parentalité de 1945 à 2000, qui a donné lieu au livre *L'enfant, la mère et la question du père*.

« *La définition d'une fonction de soin par son rapport à la figure de la mère et sa désignation comme fonction maternelle, de même que la définition d'une fonction d'autorité,*

² FIVAZ-DEPEURSINGE Edith, CORBOZ-WARNERY Antoinette, *Le triangle primaire*, Paris, Odile Jacob, 2001.

³ ZAOUCHE-GAUDRON Chantal, (dir.), *La problématique paternelle*, Toulouse, érès, 2001 ; BALLEGUIER Geneviève, "Le bébé, sa mère et sa nounou", in PIERREHUMBERT Blaise (dir.), *L'attachement, de la théorie à la clinique*, Toulouse, érès, 2005.

par son rapport à la figure du père et sa désignation comme fonction paternelle, fige la représentation de la parentalité et de l'éducation dans des attributions à chacun des sexes qui amènent logiquement les parents à incarner ces fonctions, même si celles-ci sont par ailleurs désignées comme symboliques et indépendantes des supports concrets qui les assument. La mère ou le père apparaissent alors premiers par rapport aux fonctions qu'ils servent à nommer et la différence des sexes est essentialisée. Le biologique, même métaphorisé par le langage, demeure prépondérant, et la culture lui est annexée.

Au contraire, si les fonctions deviennent premières et sont définies indépendamment de la nature de ceux qui les remplissent, la mère et le père ne sont plus annexés à leurs fonctions et peuvent légitimement investir des domaines que leur déniait la tradition, à l'image de ce qui se passe dans les jeunes couples. D'autres personnes peuvent aussi légitimement assumer des fonctions de soin et d'éducation, sans être considérées comme des substituts maternels ou paternels mais comme des éducateurs de l'enfant. Ce qui permet de reconnaître la spécificité des différentes personnes proches de l'enfant, notamment les professionnels des lieux d'accueil, et de ne plus accorder au modèle de la famille nucléaire occidentale et bourgeoise un caractère d'universalité.⁴ »

Je laisse ces éléments à la réflexion pour enchaîner sur la façon dont les acteurs de la société civile ont pu se mobiliser pour essayer de répondre à la fragilisation des places parentales et des rapports familiaux dès les années 1970.

Les innovations associatives face à la fragilisation parentale

On se rappelle comment dans les années 70, Françoise Dolto et son équipe, ou les membres de l'IRAEC, avaient pensé chacun à leur façon la possibilité d'un espace où le jeune enfant venait, accompagné d'un adulte référent, rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes pour s'ouvrir à la sociabilité et aux interactions, dans un cadre sécurisé par la présence de son proche. Ce fut la Maison verte et les différentes formules de Lieux d'accueil enfant-parents, inspirés de la psychanalyse ou du travail social communautaire, qui visaient notamment la prévention des troubles de la séparation précoce. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que si cet adulte référent est le plus souvent la mère, cela peut être aussi le père ou l'assistante maternelle ou un grand-parent... rappelant ainsi que la figure de sécurité n'est pas seulement maternelle, mais peut prendre aussi les traits du père, d'une professionnelle ou d'un proche. Ce qui n'est pas toujours facilement intégré par les intervenantes de l'accueil des tout-petits, souvent malgré elles. J'en prendrai pour exemple cette EJE disant au papa "Vous direz à la maman que je lui ai bien donné ces médicaments", puis se disant brusquement "Mais c'est le papa ! Qu'est-ce que je raconte ?..." Ce qui illustre le décalage entre les représentations rationnelles et les stéréotypes incorporés, devenus inconscients.

Si se séparer est un processus qui concerne tous les enfants, on voit que, selon les situations sociales et les moments historiques, il ne met pas forcément en jeu les mêmes acteurs, les mêmes lieux et les mêmes temporalités. Aujourd'hui, les professionnelles sont tout à fait sensibilisées à l'intérêt d'élaborer au sein même des lieux d'accueil des dispositifs spatiaux et temporels pour favoriser la séparation de l'enfant d'avec ses proches, surtout si la relation apparaît encore très fusionnelle. Se diffusent et tendent à se généraliser les périodes d'adaptation de l'enfant (et du parent) à une séparation lors d'une arrivée dans un mode d'accueil, qui ménage la possibilité d'un départ différé pour le parent jusqu'à ce que l'enfant se sente en sécurité, et que progressivement la séparation puisse se réaliser de plus en plus rapidement après l'arrivée dans le lieu.

C'est dans ce contexte renouvelé que sont apparues et se sont développées les politiques de soutien et d'accompagnement des parents.

Accompagner les parents dans une situation d'attachement partagé

⁴ *L'enfant, la mère et la question du père*, op.cit.

Je l'ai déjà évoqué, c'est surtout dans les années 90 que l'Etat et ses institutions vont reconnaître l'intérêt des initiatives associatives et professionnelles concernant l'accueil de la petite enfance, et vont commencer à développer une politique visant le renforcement de ces actions en deux temps : essayer, tout d'abord, de pérenniser celles qui leur semblent les plus pertinentes, en les soutenant, sans toutefois pouvoir beaucoup investir en leur direction ; puis, mettre véritablement en place une politique de développement et de coordination avec la création des REAPP en 1999, puis des CLAS en 2000. Il s'agit alors de promouvoir un nouveau modèle, issu de la société civile, en le fonctionnalisant et l'organisant sous l'égide de la logique managériale propre au développement des sociétés néolibérales.

Les objectifs conjoints de délégation à la société civile d'une partie du travail de solidarité, de mise en réseau, de responsabilisation des individus, de promotion de la santé publique et de rentabilisation des investissements vont se retrouver parties prenantes de cette nouvelle dynamique que souhaite impulser l'Etat.

On assiste alors à un développement de plus en plus hiérarchisé et pyramidal d'une logique d'accompagnement portée par la société civile, dont le modèle premier était plutôt le rhizome cher à Deleuze et Guattari. L'accueil de la petite enfance s'y trouve alors doublement impliqué, sous l'impulsion de cette dynamique et de celle qui est propre au développement professionnel du secteur, et cela au regard d'une diversification très importante des situations parentales.

Les modes d'accueil sont, en effet, aujourd'hui, confrontés à un défi : faire évoluer leurs positions et leurs pratiques dans le sens d'un plus grand accompagnement à la parentalité, alors que les situations parentales sont extrêmement diverses, et parfois complexes : de la mère élevant seule ses enfants jusqu'aux familles recomposées à plusieurs reprises - où il est parfois difficile de savoir qui est quoi, et à qui est attaché l'enfant, en passant par les parents de même sexe ou les situations de placement...

Le travail que j'ai réalisé avec la psychanalyste Patricia Rossi sur **les femmes en situation monoparentale précaire** (érés, 2014) a permis de constater à quel point pour certaines de ces femmes il était difficile de prendre de la distance avec une relation fusionnelle à l'enfant, sur laquelle elles s'étaient repliées ; et à quel point il pouvait être problématique aussi de trouver une solution de garde pour leur(s) enfant(s), qui leur permette d'accéder à une formation et un emploi.

La difficulté pouvait ainsi être double, et la bienveillance du positionnement professionnel à leur égard très important pour leur permettre de surmonter par étapes ces moments difficiles... C'est ce que nous avons essayé de montrer dans *Monoparentalité précaire et femme sujet*, en croisant les approches sociologique et clinique pour montrer l'entrelacement des situations, qui sont à la fois sur-déterminées socialement et s'exprimant de façon spécifique dans chaque situation personnelle. Il faut ainsi rappeler qu'aujourd'hui plus du tiers des situations monoparentales sont en dessous du seuil de pauvreté...

Mais que l'enfant ait sa résidence chez sa mère ne signifie pas que le père n'ait plus autorité sur celui-ci. Dans la grande majorité des cas l'autorité reste partagée, et le papa peut parfaitement venir chercher l'enfant au lieu d'accueil. Il convient bien sûr de bien l'accueillir, tout en essayant au préalable d'avoir connaissance des modalités de l'autorité parentale...

Pour **les situations de recomposition familiale**, les cas de figure sont très différents. Commençons par rappeler que l'analyse sociologique de ces situations montre qu'il existe deux grandes catégories de recomposition, qui ne vont pas induire le même positionnement professionnel.

Dans le premier cas de figure, le beau-parent a un rôle de substitution à l'égard du parent absent. Plus fréquente en milieu populaire, cette situation voit un quelconque beau-père se substituer au père, celui-ci disparaissant plus ou moins définitivement de la vie de l'enfant. Cela peut aller jusqu'à l'adoption simple de l'enfant par le beau-parent. Il est d'ailleurs souvent difficile pour les accueillantes de savoir qu'il s'agit d'un beau-père, si ce n'est que parfois l'enfant peut manifester un désarroi ou un malaise lié à cette situation...

Plus complexe apparaît le second cas de figure où le beau-parent ne se substitue pas au parent d'origine, mais s'y ajoute. On peut véritablement alors parler de parent additionnel, et il s'agit pour

chaque famille de définir la place de ce nouveau parent. On se trouve là dans une des expressions du nouveau modèle de la démocratie familiale, porté par les couches moyennes, qui prônent les valeurs d'égalité et d'autonomie des individus mais aussi l'importance des liens psychiques et affectifs. Pour fonctionner ce modèle familial suppose le dialogue comme mode de régulation, mais un dialogue qui se révèle un idéal précaire, comme le rappelle mon livre sur la démocratisation familiale : *le dialogue familial, un idéal précaire* (érès, 2009)... La difficulté de l'accueil tient alors à la complexité des liens parentaux, car l'enfant peut évoquer de multiples figures parentales, et celles-ci apparaître parfois à tour de rôle dans le lieu. Il peut avoir plusieurs mamans ou plusieurs papas, et il s'agit de comprendre la structure des relations, et les éventuelles difficultés afférentes...

Pour terminer ce tour d'horizon rapide, un mot sur **les familles homoparentales**. Compte tenu des difficultés de constitution de ces familles pour les hommes, la probabilité est beaucoup plus grande d'être en présence d'un couple de femmes, voire d'une situation de coparentalité (2 gays et 2 lesbiennes qui s'entendent pour faire un enfant, par exemple), suivie éventuellement d'une résidence alternée.

Les situations sont proches de celles des couples classiques ou des familles recomposées, sauf à faire attention à ne pas laisser transparaître quelque chose qui pourrait être interprété comme un jugement négatif pour l'enfant. Car on sait que si ces situations ne produisent pas plus de troubles psychiques chez les enfants que les situations classiques, ce dont peuvent souffrir les enfants sont les stigmatisations émises par l'environnement...

On peut donc rencontrer deux niveaux de difficulté quand on se penche sur l'accompagnement à effectuer à l'occasion de situations de séparation parents-enfants, notamment lorsque la séparation apparaît quelque peu contrainte et devant s'effectuer rapidement à l'occasion d'une prise d'emploi ou d'une entrée en formation. Accompagner une séparation qui peut s'avérer d'autant plus douloureuse pour les membres de la famille concernés qu'elle est brutale ; et soutenir les différents types de lien d'attachement pour l'enfant, sachant que la professionnelle, qu'elle soit assistante maternelle ou en accueil collectif, verra se développer aussi un attachement à son égard...

Deuxième partie : De nouveaux référentiels et de nouvelles pratiques

Ainsi, on peut dire que les années 1990 ont été les années de l'affirmation multiforme de la parentalité, désignée dans les discours médiatiques et politiques comme explicative en dernière instance de la personnalité et du comportement des enfants, et demandant de ce fait à être particulièrement soutenue à notre époque de fragilisation du lien parental. Évoquons alors de façon détaillée la complexité de cette évolution qui aboutit à la situation actuelle.

- Une reconnaissance institutionnelle, suivie d'une volonté de mise en réseau et d'encadrement : le dispositif de parentalité (1990-2015)

Aux accusations de « démission parentale » de plus en plus proférées à l'égard des parents les plus en difficulté dans les années 90, le gouvernement d'alors a répondu par la mise en réseau et la coordination des actions de soutien dans une éthique de participation des parents, avec la création en 1999 des REAAP. Ce mouvement de cristallisation d'un véritable dispositif social de parentalité trouve ainsi son liant dans la fonction stratégique que lui attribuent les pouvoirs publics, avec la mise en réseau des actions de soutien à la parentalité mises en place par la société civile et les institutions, et la coordination des mesures concernant les parents « tout venant » et ceux présentant des difficultés particulières. C'est ce processus, que j'analyse dans *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité* (2011), car on va voir dans les années 2000 s'affirmer le paradoxe qui consiste à vouloir à la fois soutenir et contrôler les parents. Ce d'autant plus qu'avec l'affirmation d'une politique néolibérale dans cette période la fonction de contrôle semble devoir prendre le pas sur l'objectif premier de soutien, comme l'illustre la polémique de 2005 à propos du projet de loi sur la prévention de la délinquance (Sarkozy & Pas de 0 de conduite)...

Pour autant qu'apporte cette logique nouvelle du soutien?

- De l'aide au soutien et à l'accompagnement : une évolution des référentiels : de la charte des REAAP aux pratiques contemporaines

Depuis 1982, avec le rapport Boulaya et Roussille, on est officiellement passé de la dénomination modes de garde de la petite enfance à celle de modes d'accueil. Ce changement a un fort impact symbolique car il signifie que pour l'accueil collectif, mais aussi pour les assistantes maternelles, il va plus s'agir de s'intéresser à l'éveil, à la socialisation et à l'épanouissement de l'enfant que de simplement le garder pendant que ses parents travaillent ou sont indisponibles. Ce qui correspond à un infléchissement des politiques petite enfance, notamment en matière de formation des professionnelles, avec le développement du métier d'Éducatrices de jeunes enfants (EJE) et la professionnalisation des assistantes maternelles.

Pour ce qui concerne l'Action sociale et la Protection de l'enfance, la notion dominante est celle d'aide. Il s'agit bien souvent de faire à la place de parents qui ne sont plus en mesure de faire face seuls à leurs difficultés.

La **position de soutien** et accompagnement, telle qu'elle a été définie dans la charte des REAAP, est différente de ces deux attitudes. Il s'agit, sur la base de la production d'une confiance personnalisée, de procéder à un soutien en trois temps, comme l'exprime très bien le terme de Réseaux d'Écoute, Appui et Accompagnement des parents. Dans un premier temps, écouter, en faisant notamment attention à la spécificité de l'écoute de personnes en situations de précarité, d'où l'importance des formations à l'écoute des professionnels de l'accueil institutionnel.

Dans un second temps, apporter un appui, un appui qui laisse les parents au centre de la réponse, et les positionner comme acteurs par rapport aux difficultés qu'ils ont à résoudre.

Enfin, troisième étape, l'accompagnement, qui suppose un travail dans la durée, un cheminement commun dans une confiance partagée... La spécificité de cette démarche en fait tout son intérêt, et il convient de l'adapter au mieux aux différents types de soutien que les circonstances demandent⁵.

- Les tensions entre logiques politiques de gestion : soutien et/ou contrôle, management ou évaluation qualitative

La famille n'est donc pas un groupe naturel, mais comme le dirait Bourdieu une « catégorie réalisée », dont le succès tient à son institutionnalisation depuis des millénaires. La connivence que la religion entretenait avec elle n'a pas suffi cependant à la préserver lorsque dans notre société devenue laïque et individualiste, la revendication égalitaire et l'autonomisation féminine ont contribué à la fragilisation du couple. En quelque sorte, par la vertu des unions libres et des séparations, progressivement le conjugal s'est délié du parental jusqu'à provoquer l'autonomisation d'un mode spécifique de soutien à la parentalité au cours des années 1990.

La socialisation de l'enfant s'en retrouve au centre des préoccupations sociales, soit que l'on s'inquiète des effets de la désunion conjugale sur l'enfant, soit que l'on déplore la fréquence des échecs scolaires des enfants des familles populaires précarisées, soit que l'on s'offusque des incivilités et de la délinquance que certains de ces enfants vont mettre en œuvre arrivés à l'adolescence, en invoquant un peu rapidement comme cause une « démission » éducative des parents qui ne tient aucun compte de leurs difficultés de vie.

Faut-il alors aider à une meilleure socialisation précoce dans une perspective de prévention bien comprise, développer les crèches, les ludothèques, les LAEP, soutenir l'école maternelle et la scolarité des tout-petits ; ou attendre les conséquences des échecs et punir les parents considérés comme « défailants », en redoublant leur stigmatisation par des mesures trop tardives et inadéquates (stages parentaux, suspension des allocations familiales...). La gestion sociale a répondu de façon diverse à cette question... mais toujours en **insistant sur la responsabilité**

⁵ Coum D. (dir.), *De la difficulté d'être parent*, Parentel, 2010.

éducative des parents.

Mais vouloir gérer la société par le parental comporte un certain nombre de risques, que nous avons qualifiés de *risques parentalistes*, prenant trois expressions différentes : la première consiste à négliger l'impact des rapports sociaux sur la parentalité en **sur-responsabilisant** les parents « *démunis des ressources qui leur auraient permis de tenir de façon plus efficace leur position parentale* » ; la seconde revient à **naturaliser** les rôles de sexe en renvoyant les parents à une vision traditionnelle de leurs fonctions (Neyrand, Tort, Wilpert, 2013) qui ne tient pas compte du nouveau contrat de genre à l'œuvre ; enfin, la troisième expression de ces risques concerne la **réduction de l'individu à sa fonction parentale**, « *en rabattant sur la fonction parentale des préoccupations sociales qui le concernent non pas en tant que sujet mais en tant que simple support d'une socialisation de son ou ses enfant(s) conforme aux attentes normatives de la bonne éducation.* » (Neyrand, 2011, 146)

En définitive, le développement d'une orientation parentaliste de la politique familiale aboutit à un certain nombre de **paradoxes**, dont on peut se demander s'ils ne vont pas déboucher sur des contradictions difficiles à résoudre, car mettant en œuvre des conceptions **divergentes** des rapports entre famille et société, entre démocratie et culture, entre modalités de gestion sociale et d'intervention dans la sphère privée. En d'autres termes, le fait que le discours social, d'abord psychologique, puis mass-médiatique, puis politique, **insiste autant sur le rôle des parents dans la socialisation de l'enfant** jusqu'à tendre à les tenir pour seuls responsables de leur « bonne » ou « mauvaise » éducation **entre en contradiction** avec la prise de conscience sociale et institutionnelle de l'importance de la coéducation aujourd'hui (Jésu, 2004 ; Rayna, Rubio, Scheu, 2010), voire de la co-socialisation (Neyrand, 2013). Ce qui place les institutions, les intervenants et les parents au centre **d'injonctions contradictoires**. Coéducation et parentalisme peuvent difficilement faire bon ménage.

De même, la volonté d'égalité entre les situations que porte la démocratie républicaine, si elle trouve à s'exprimer dans les attendus des pratiques de soutien à la parentalité, se heurte à la perdurance des logiques culturelles (religieuses ou laïques) naturalisant **une différence** de rôle et de fonction **des parents en fonction de leur sexe**, et rend par là difficile l'application d'une politique d'égalité, qui semble ne véritablement toucher que les milieux sociaux plutôt favorisés, la gestion de la parentalité **en milieu populaire** restant, sous la pression de multiples contraintes, **largement différenciatrice**. Ce qui n'est pas sans lien avec le fait que ce sont plutôt en direction de ces couches sociales pour lesquelles l'intériorisation normative semble plus difficile que les procédures de contrôle de la « bonne » parentalité se développent, mettant à mal la confiance nécessaire à un soutien et un accompagnement empathiques.

- Le développement des innovations, et le nouveau rôle des CAF

Deux options de gestion politique par la parentalité s'opposent ainsi dans les années 2000, celle par le soutien et l'accompagnement des parents dans leur mission éducative, qui pose que toute réponse à une difficulté doit être **élaborée avec les parents** sur la base de la création d'une confiance personnalisée parents-intervenants ; et celle par le **contrôle des parents jugés déficients**, qui, rendant les seuls parents responsables de toute dérive infantile, pose qu'il convient de les rééduquer eux-mêmes, par le biais de stages parentaux ou de mesures visant à "responsabiliser" les parents, en l'occurrence les sur-responsabiliser.

Conscients des tensions très fortes qui parcourent la société civile à ce sujet, les pouvoirs publics ont tenté de surmonter les clivages en créant en 2010 un Comité national de soutien à la parentalité (Cnsp), territorialisé sous la forme de comités départementaux, qui vise, comme l'annonce explicitement la ministre de la famille de l'époque, Nadine Morano, à « *mieux coordonner les actions d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance des mineurs* ».

Pour cela, il a pour mission de coordonner les Reaap, la Médiation familiale, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas, créés en 2000) et les différents dispositifs de soutien aux parents, en adjoignant aux organismes parties prenantes des Reaap, non seulement les différentes versions du soutien scolaire, mais surtout les diverses institutions intervenant dans la

prévention de la délinquance (PJJ, Justice...) Ce qui sera assez mal ressenti par les institutions positionnées sur l'accompagnement des parents tel que pensé par les Reaap (Cnaf, Unaf, notamment).

Pris dans ces tensions et ces contradictions, l'Etat tend à privilégier une organisation plus structurée et hiérarchisée du soutien à la parentalité dans une perspective à la fois **managériale** (rentabiliser au mieux les investissements) et **interventionniste** (désigner en 2014 les Caisses d'allocations familiales comme leader et moteur du dispositif), qui contraste avec le développement initial en rhizome des actions (Deleuze & Guattari, 1980) portées par la société civile et les principes sur lesquels la mise en réseau s'était élaborée (Sas-Barondeau, 2014). La politique se trouve de ce fait à **un tournant** et, face aux défis que les mutations en cours ne peuvent qu'activer, il semble nécessaire qu'une prise de distance suffisante avec l'optique parentaliste arrive à s'élaborer et qu'une réflexion éthique se développe à ce sujet. Ce que nous avons essayé de proposer dans *Malaise dans le soutien à la parentalité, Pour une éthique d'intervention* (Neyrand, Coum, Wilpert, 2018)

De fait, la façon de réagir et se positionner par rapport à ces tensions et contradictions qui traversent la promotion de la parentalité comme support de gestion sociale est double. Elle concerne, on l'a vu, les politiques de l'Etat, qui sont loin d'être véritablement homogènes et harmonieuses en la matière, mais de ce fait elle concerne aussi leur mise en oeuvre dans les territoires, qui ont non seulement une autonomie grandissante mais sont traversés différemment par ces contradictions selon leurs caractéristiques propres, avec, on l'a vu, une place grandissante accordée aux Caf... ce qui a mis en effervescence bon nombre d'entre elles.

Conclusion : Perspectives de la parentalité, une nouvelle coéducation ?

Le moment est effectivement venu aujourd'hui que notre époque essaye d'approfondir la question de la coéducation et de la socialisation plurielle des enfants.

« Pour répondre au projet démocratique dans une perspective plus citoyenne que néolibérale, il est devenu pertinent aujourd'hui, en complément de la mise en forme d'une coéducation repensée, d'inscrire cette analyse de la coéducation dans le cadre élargi de l'analyse de la socialisation. Une socialisation qui, par définition, est cosocialisation, mais dont il s'agit d'explicitier **l'enchevêtrement** et la mise en tension des **multiples instances** d'intervention qui la constituent, afin de mieux appréhender leurs complémentarités et leurs dissonances dans la construction de cet enfant pluriel qu'est devenu celui des sociétés contemporaines. ⁶»

Ce qui me semble être là exemplifié est bien l'intérêt de faire remonter que toute éducation est une **co-éducation**, qui met en relation de multiples intervenants avec les parents, depuis les professionnels de lieux d'accueil jusqu'aux enseignants, en passant par les représentants des divers institutions généralistes ; et puis, lorsqu'il s'agit de situations particulières, de plus en plus fréquentes, des intervenants dont le savoir-faire s'avère prépondérant et qui vont permettre aux parents de mettre en oeuvre un travail sur le lien avec l'enfant, et sur leur propre positionnement.

Quant au travail avec les familles les plus fragilisées, il participe de la double dimension du soutien, d'un côté au regard de tout ce qui est commun à l'ensemble des parents et bénéficie d'être soutenu, et de l'autre côté au regard de ce qui est spécifique à chaque situation, que ce soit une spécificité familiale (origine culturelle, vie en centre maternel, processus de médiation, monoparentalité, violences conjugales...) ou une spécificité sociale (précarité, incarcération, demande d'asile, handicap...).

⁶ NEYRAND Gérard, « La reconfiguration de la socialisation précoce. De la coéducation à la cosocialisation », *Dialogue*, n°200, juin 2013

Ouvrages cités

- BALLEGUIER Geneviève, "Le bébé, sa mère et sa nounou", in PIERREHUMBERT Blaise (dir.), *L'attachement, de la théorie à la clinique*, Toulouse, érès, 2005.
- BOULAYA Nicole, ROUSSILLE Bernadette, *L'enfant dans la vie : une politique pour la petite enfance*, rapport au secrétariat d'Etat à la Famille, Paris, La documentation française, 1982.
- BOWLBY, John. *Attachement et perte – volume 1 : l'attachement – volume 2 : séparation, angoisse et colère*. Paris, PUF, 1996 (1ère édition 1978, édition anglaise 1969).
- CADART Marie-Laure, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ? Accueillir la diversité des enfants et des familles dans le réseau des crèches parentales*, Toulouse, érès, 2006.
- DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Editions de Minuit, 1980.
- DESCOUTURES Virginie, *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF, 2010.
- DOLTO Françoise, " La Boutique verte : histoire d'un lieu de rencontres et d'échanges entre adultes et enfants " , in F. Dolto, D. Rapport, B. This, *Enfants en souffrance*, Paris, Stock/Laurence Pernoud, 1981.
- FIVAZ-DEPEURSINGE Edith, CORBOZ-WARNERY Antoinette, *Le triangle primaire*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- GRATTON Emmanuel, *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*, Paris, PUF, 2008.
- HAMMOUCHE Abdelhafid, *Les recompositions culturelles. Sociologie des dynamiques sociales en situation migratoire*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007.
- IRAEC, *Entrez donc, des psychanalystes accueillent*, Paris, ESF, 1992.
- LE CAMUS Jean, ZAOUCHE-GAUDRON Chantal, " La présence du père auprès du jeune enfant : de l'implication accrue à l'implication congrue " , *Psychiatrie de l'enfant*, XLI, 1, 1998.
- LE GALL Didier, « Beaux-parents au quotidien et par intermittence », in LE GALL Didier, MARTIN Claude (dirs.), *Familles et politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- NEYRAND Gérard, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros/Fondation de France, 1995.
- NEYRAND Gérard, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000 (3^e éd. 2011).
- NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, érès, 2004 (4^e éd. 2014).
- NEYRAND Gérard, *Le dialogue familial. Un idéal précaire*, Toulouse, érès, 2009.
- NEYRAND Gérard, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès, 2011 (3^e éd. 2014).
- NEYRAND Gérard, Michel TORT, Marie-Dominique WILPERT, *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?* Toulouse, érès, 2013.
- NEYRAND Gérard, Gérard POUSSIN, Marie-Dominique WILPERT, *Père, mère, après séparation. Résidence alternée et coparentalité*, Toulouse, érès, 2015.
- NEYRAND Gérard, *L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ?* Toulouse, érès, 2018.
- NEYRAND Gérard, COUM Daniel, WILPERT Marie-Dominique, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, érès, 2018.